



Commission des projets routiers

1221 - Voirie départementale - Modernisation du réseau routier

Cession de terrain à MARLENHEIM

Rapport n° CP/2014/284

Service gestionnaire :

Secrétariat général du pôle aménagement du territoire - Service des opérations foncières

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation les modalités de cession au profit du Syndicat des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin d'une parcelle de terrain issue du domaine privé du Département, destinée à l'accès au puits du Kronthal.

Dans le cadre du transfert par l'Etat au Département du Bas-Rhin des terrains acquis pour l'aménagement de la déviation de MARLENHEIM, figurent un certain nombre de délaissés qui sont devenus inutiles à la voirie départementale. Il en est ainsi d'une parcelle sise en section 9 n° 77 avec 6,18 ares sur la ban de la commune de MARLENHEIM.

Le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin (SDEA) a émis le souhait d'acquérir cette parcelle, destinée à faciliter l'accès et les manœuvres de véhicules de service au puits n° 2 de la zone du Kronthal.

Consultés à cet effet, les services du Département du Bas-Rhin n'ont pas émis d'objections quant à la cession de ce terrain, totalement inutile à la voirie départementale.

La parcelle a été estimée par France Domaine à une valeur vénale de 800 € et la vente pourrait s'effectuer sur cette base, conformément à un accord avec le SDEA.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve la cession au Syndicat des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin d'une parcelle de terrain issue du domaine privé du Département, destinée à l'accès au puits du Kronthal et cadastrée en section 9 n° 77 avec 6,18 ares, située sur le ban de MARLENHEIM pour un prix global de 800 €,

- dit que l'acte sera passé en la forme administrative.

Elle désigne M. Alfred BECKER, vice-président du Conseil Général en charge du pôle aménagement du territoire, comme représentant du Département habilité à signer l'acte afférent à cette cession.

Strasbourg, le 25/03/14

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique Kennel.

Guy-Dominique KENNEL